

**EDGARD THEOPHILE ANON**

Abidjan, le 18 avril 2019

**A**

**Mesdames et Messieurs les Représentants du  
Personnel BGFIBank**

**CAMEROUN**

**Objet** : Affaire Edgard Anon Vs BGFIBank Gabon

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers Représentants du Personnel**

Au cours de ces deux dernières années, je n'ai pas eu l'occasion de m'adresser à vous afin de vous expliquer les raisons de mon absence parmi vous suite au conflit qui m'oppose à la BGFIBank **Gabon**. De plus, ayant été votre Directeur Général durant plus de 3 ans et demi, ce devoir d'explication s'impose pour mettre fin aux rumeurs les plus folles qui ont couru à mon sujet.

Je voudrais alors dans les lignes qui suivent vous édifier sur la réalité des faits pour votre parfaite information. Je compte sur vous pour diffuser ce message à l'ensemble de vos collaborateurs.

1. Le Doyen des Juges d'instruction du tribunal de première instance de Libreville, après deux (02) ans d'instruction, a, en date du 22 mars 2019, rendu son ordonnance de clôture dans l'affaire de fraude à la carte bancaire dont la BGFIBank a été victime.

Dans le cadre de cette affaire, j'ai été, ainsi que neuf (09) autres collaborateurs arrêté et incarcéré à l'initiative de la Banque.

Dans son ordonnance de clôture, le Doyen des juges d'instruction a prononcé un **NON-LIEU en ma faveur ainsi qu'au profit de l'ensemble de mes neuf (09) autres collaborateurs.**

Dans son ordonnance de non-lieu, le Juge d'instruction a, expressément, indiqué qu'à l'issue de ses investigations, aucun élément du dossier ne permet

de nous associer (mes collaborateurs et moi) de près ou de loin à la fraude dont la Banque a été victime.

Le Juge d'instruction ajoute que les personnes arrêtées à l'issue de son instruction (MOUNGUENGUI Roland et DIALLO Mamadou) ont reconnu qu'elles n'avaient bénéficié d'aucun appui de notre part et qu'aucune entente n'avait existé.

En réalité, cette décision de non-lieu n'est pas surprenante puisque dès l'origine je n'ai été, d'aucune façon, impliqué dans cette fraude dont la Banque a été l'objet.

2. Si je n'avais pas été arrêté à une heure du début du Conseil d'Administration de BGFIBank Gabon du 20 février 2017 au cours duquel je devais apporter des explications et éclaircissements pour permettre à cette instance de prendre des décisions idoines pour la gestion de cette affaire et l'avenir de la Banque, certainement, deux ans de privation de liberté, d'humiliation, de calomnies et de vies brisées auraient pu être évitées.

**Avait-on souhaité que le Conseil d'administration soit tenu dans l'ignorance des tenants et aboutissants de cette affaire ?**

Pour rappel, dans la nuit du 3 au 4 février 2017, la BGFIBANK dont j'assurais la Direction Générale, a été victime d'une fraude à la carte bancaire VISA. Les malfaiteurs ont effectué des retraits massifs en espèces dans certains pays d'Europe notamment la France, l'Espagne, la Suisse et l'Allemagne, à la suite d'un piratage du système informatique et monétique de la Banque.

Alerté le samedi 4 février au matin par le Directeur de la Monétique, j'ai, aussitôt, fait appel à l'ensemble des spécialistes en la matière de la Banque et nous avons pu circonscrire et limiter la fraude à environ 1,9 milliards de francs CFA.

Le préjudice financier aurait été encore plus élevé (à environ CFA 13 milliards) si je n'avais pas pris très vite mes responsabilités en ordonnant le blocage, l'opposition et l'arrêt du système monétique de toutes les cartes visas à l'international.

Contre toute attente, quelques jours plus tard après des interrogatoires à la Police Judiciaire, j'ai été déféré et placé en détention préventive le 22 février avec l'équipe qui a promptement arrêté la fraude au motif d'association de malfaiteurs et de complicité de vol aggravé.

Pourtant, indépendamment des investigations de la Justice, que de telles accusations soient portées à mon encontre défiaient toute logique et ne résistaient pas à l'analyse au regard de mon parcours professionnel, de mon profil financier et de la nature même de l'infraction (fraude à la carte bancaire).

3. Directeur Général de la CITIBANK au Gabon depuis décembre 2007 après une expérience similaire au Mali et au Bénin en tant que Directeur Général de la Banque Atlantique, j'ai été débauché par la BGF HOLDING en février 2011 puis affecté en novembre de la même année à la filiale du **Cameroun** en situation délicate avec une perte financière nette de 3,5 milliards de francs CFA. J'ai significativement redressé la filiale en seulement une année avec un bénéfice net de 1 milliard de francs CFA à la fin de l'exercice 2012 et de plus de 3,5 milliards à mon départ. Cette belle performance, m'a valu d'être promu **Directeur Régional pour l'Afrique de l'Ouest** cumulativement à mes fonctions au Cameroun afin de restaurer la rentabilité des filiales de **Côte d'Ivoire et du Bénin** qui connaissaient d'énormes problèmes.

C'est dans ce contexte de performances remarquables, que je suis promu en Avril 2015, **Directeur Général de BGFIBANK GABON**, la plus grande filiale bancaire du Groupe, alors en proie à d'énormes difficultés de liquidité, de performances commerciales, opérationnelles et managériales.

Le redressement de la filiale gabonaise a été spectaculaire avec une amélioration des ratios de liquidité (de 60% en deçà des normes réglementaires à 130% au-dessus des ratios requis) et un bénéfice net de 14 milliards de francs CFA en progression de 20% par rapport à l'année précédente. L'année 2016 sera celle de la confirmation des performances de BGFIBANK Gabon qui clôtura l'année avec un bénéfice net de 16 milliards de francs CFA en hausse de 14%.

Au-delà des performances financières, l'image de la Banque s'est significativement améliorée. BGFIBANK Gabon est désormais perçue comme une Banque avant-gardiste, innovatrice, digitale et avec un mode de management de ressources humaines favorisant l'épanouissement du capital humain.

En juin 2016, je suis promu **Directeur Régional pour BGFIBANK MADAGASCAR (en sus de mes fonctions au Gabon)** afin de mener à bien la restructuration de cette Banque qui n'a jamais connu de résultat positif depuis sa création. En octobre de la même année, je suis une fois encore promu **Directeur Régional pour BGFIBANK EUROPE** cumulativement à mes charges du Gabon et de Madagascar pour remédier aux résultats médiocres de la filiale française BGFIBANK Europe.

Au vu de ce qui précède, comment expliquer qu'un haut cadre en pleine ascension professionnelle, en charge de la Direction Générale de la plus grande Banque d'Afrique Centrale, qui a terminé l'année avec deux (2) promotions successives et avec un périmètre de responsabilité le plus large du Groupe BGFIBANK, puisse être soupçonné d'une fraude à la carte bancaire un mois plus tard ?

Pourtant il est de notoriété que plusieurs Banques opérant dans l'espace bancaire CEMAC et UMOA ont été victimes de fraudes similaires à la carte bancaire avec le même modus operandi sans que cela ne prenne les proportions

et la tournure que la BGFIBank a données à cette affaire. Après le cas BGFI, d'autres Banques ont été attaquées de la même manière, ces derniers mois.

En dépit de ces évidences, la Banque a, immédiatement après mon arrestation, sans considération de raisons humanitaires, ordonné à ma famille de libérer le domicile de fonction sous 48 heures avec mes trois enfants en scolarité dont l'ainé en classe d'examen du baccalauréat alors que je suis étranger expatrié au Gabon donc sans résidence personnelle.

Après 9 mois d'incarcération, j'ai obtenu au niveau de la Cour de Cassation une liberté provisoire le 7 Novembre 2017. La BGFIBANK s'est immédiatement pourvue auprès de la même Cour de Cassation en demande de rétraction (fait extrêmement rare dans une mise en liberté provisoire) pour faire annuler la mesure de liberté provisoire à moi accordée.

Je suis resté au Gabon, à la disposition de la justice jusqu'à la clôture de l'instruction en dépit des menaces qui pesaient sur ma vie. En effet, la résidence de l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire qui a accepté de m'héberger depuis ma mise en liberté provisoire, a été cambriolée et seules les chambres que j'occupais ont été le théâtre de vols de biens m'appartenant.

Au cours de cette même période de liberté provisoire, j'ai perdu ma mère. Là encore, à cause de l'activisme inexplicable de la Banque, je n'ai pu assister à ses obsèques, m'empêchant ainsi d'honorer sa mémoire.

Finalement, il y a trois mois, le 4 janvier 2019, la demande de rétraction introduite par la BGFIBank Gabon, a été accordée à la surprise générale et contre l'avis de l'Avocat Général.

4. Comment admettre les conditions de ma suspension au poste d'Administrateur Directeur Général indépendamment de tout formalisme de convocation du Conseil d'Administration alors que j'étais en plein interrogatoire dans les locaux de la Police, quelques jours avant que la Police ne me place en garde à vue ?

**Avait-on anticipé la décision de la Police ou était-ce un signal donné à cette dernière sur la direction que devaient prendre ses investigations ?**

Que dire de la campagne médiatique (et sur les réseaux sociaux) de diffamation et de calomnies qui a suivi, occultant totalement la fraude à la carte bancaire pour se porter sur le terrain de ma vie personnelle que je n'ose décrire ?

Je m'interroge encore sur les motivations d'un tel acharnement sur ma personne alors qu'il était mieux indiqué de laisser la justice poursuivre en toute sérénité ses investigations.

Si la plainte initiale contre X de la Banque avait pu laisser croire à sa neutralité et à son souci de voir les vrais coupables appréhendés, la suite des événements indique qu'en réalité, sous le couvert de cette plainte, c'est plutôt ma responsabilité personnelle qui était, coûte que coûte, recherchée.

Autrement, on ne pourrait pas expliquer pourquoi la Banque s'est acharnée à vouloir me maintenir en prison alors même que les acteurs de la justice, notamment, le Parquet chargé de défendre l'intérêt général, a estimé que mon incarcération ne se justifiait pas.

L'extrême personnalisation de cette affaire ne s'explique pas autrement. Là où la Banque devrait se féliciter de constater que ses Agents, notamment son premier responsable, ne sont pas concernés par la fraude, réhaussant ainsi, son image, elle s'acharne à vouloir absolument qu'ils soient condamnés en dépit des évidences de leur non culpabilité.

L'appel que vient d'interjeter la Banque contre l'ordonnance de non-lieu dont bénéficient ses Agents, alors même que les vrais coupables ont été appréhendés (ce qui aurait dû suffire à la Banque), participe, visiblement, de sa stratégie globale de harcèlement injustifié. Il ne vous échappe pas que l'appel interjeté contre l'ordonnance de non-lieu n'est que pure manœuvre dilatoire. Après l'appel, certainement la cassation et enfin le pourvoi en rétraction ? Le processus dilatoire bien rôdé est connu d'avance.

**Quelle est cette Banque qui tient, absolument, à voir ses Agents dont son Directeur Général, condamnés pour fraude alors même que pour son intérêt, pour son image de marque et son rayonnement, il paraît indiqué que ce soient des personnes extérieures qui soient reconnues coupables ?**

A la vérité, la Banque n'est plus à la recherche de la vérité judiciaire. Elle est dans une entreprise de vengeance et de destruction personnelle.

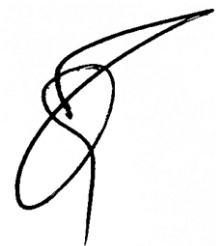
5. Pour ma part, je garde un excellent souvenir des années que j'ai passées en votre compagnie au Cameroun et des relations que j'ai pu nouer avec vous.

Continuez à préserver l'esprit de « **WINNER** » que nous avons construit ensemble ; Réagissez avec l'instinct de « **KILLER** », au sens noble du terme, face à l'adversité ; Et enfin demeurez « **LES WINNERS** » que vous êtes.

« **WINNERS, KILLERS, WINNERS** », bien plus qu'un slogan, a été votre leitmotiv.

Vous resterez à jamais dans mon cœur.

**EDGARD ANON**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.